



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST donné par madame la directrice générale, greffière-trésorière Me Josée Vendette:

QUE le Règlement numéro 23-568 portant sur les séances du conseil municipal et abrogeant les règlements antérieurs au même effet a été adopté le 13 mars 2023.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi à la date de publication du présent avis.

Ce règlement peut être consulté au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 15 mars 2023.

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale

